

que si leurs produits ont pris une certaine valeur, ce n'est pas, par le fait des exportations sur les chiffres desquelles on se trompe, mais bien à cause des voies de communication nouvelles qui se sont étendues depuis dix ans sur tous les points de la France, grâce aux énormes subventions accordées par l'Etat aux grandes compagnies.

Ce sont les contrées au-dessus de la Loire qui consistent les produits de l'agriculture du Midi et au lieu de chercher à combattre la prospérité de ces populations, le Midi n'aurait-il pas cent fois raison de les aider à sortir de l'état de détresse et de malaise où elles se trouvent plongées depuis dix ans ? (Applaudissements.)

Si j'examine les exportations des eaux-de-vie et alcools je ne puis que constater les mêmes résultats que pour les vins ; les chiffres que j'ai là sous la main démontrent de la façon la plus nette qu'avant les traités, les exportations (importations déduites) avaient atteint le chiffre de 275,000 hectolitres ; tandis que depuis le traité, la moyenne ne s'est élevée qu'à 176,000 hectolitres. La perte est donc pour le commerce français d'environ 100,000 hectolitres par an.

Je dois dire aussi que la marine marchande proteste de la manière la plus énergique contre le langage tenu à Bordeaux sur le libre-échange. Je reçois à l'instant même copie d'une lettre signée du président de la Chambre de commerce de Nantes, M. Lacroix, qui constate le déficit qui s'est manifesté depuis 1860 dans notre marine marchande, tandis que les nouvelles mesures ont favorisé dans une immense proportion le développement de la marine anglaise. Ces plaintes trouveront le même écho dans la ville de Bordeaux même, à Marseille et dans tous nos ports. Qu'on visite d'ailleurs nos chantiers de construction maritime et on les trouvera presque tous déserts.

Passons maintenant aux manifestations de l'industrie lyonnaise. Là aussi on chante les louanges du traité de commerce et on en demande le maintien. Les exportations des soieries de soie sont élevées de 235 millions de francs en 1852, à 500 millions en 1859. Cela fait une progression de 100 0/0 dans ces sept années et c'est en 1859 que cette industrie de la soie atteignait son apogée. Depuis cette époque, jamais le chiffre de 500 millions n'a été obtenu de nouveau, et pour vous en convaincre, je n'ai qu'à vous citer les chiffres de la période de 1861 à 1869 ; ces chiffres les voici :

1861	333,000,000 fr.
1862	363,000,000
1863	370,000,000
1864	408,000,000
1865	428,000,000
1866	467,000,000
1867	423,000,000
1868	458,000,000
1869	même résultat que 1868 (approximativement).

Pendant la même période, les importations de soieries étrangères qui n'étaient que de 3 à 4 millions, sont montées à 21 et 23 millions en 1867 et 1868. (Très-bien.) Il ne faut pas non plus oublier que, depuis la maladie des vers à soie, la matière première employée par l'industrie lyonnaise, a dû être demandée à l'étranger, et qu'elle s'est élevée de 30 à 40 0/0 au-dessus des anciens prix. C'est encore un chiffre qui vient diminuer de toute cette différence le travail proprement dit des manufactures lyonnaises. Pour quel motif les lyonnais, qui trouvent en France le débouché principal de leurs produits, se réjouissent-ils donc des traités de commerce qui, loin de développer leurs exportations, semblent au contraire avoir arrêté leur essor ? (C'est cela.)

Il me reste à vous parler des admissions temporaires ou acquits-à-caution. Permettez-moi de prendre un exemple pour le rendre plus saillant, dans l'industrie métallurgique. M. de Forcade, dans un discours prononcé au Sénat en 1868, a prétendu que les salaires de nos usines se trouvaient augmentés de 100 millions par le travail des fers et des fontes introduits sous acquit-à-caution. Or,

dans l'année dont il parlait, 120,000 tonnes de fer et de fonte, ayant une valeur de 27 millions, avaient été introduits en France. Le ministre estima que les produits résultant de ce travail représentaient à la sortie de nos ateliers une somme de 147 millions. Comment était-on arrivé à ce résultat ? C'est ce qu'il est intéressant de rechercher. Les tableaux de douane nous donneront la solution de l'enigme.

Le système général des douanes est d'estimer à très-bas prix tout ce qui entre en France et de porter à un prix exagéré tout ce qui sort.

Exemple : la France exporte des ponts métalliques en fer et en fonte. Le prix de ces énormes constructions est d'environ 500 fr. la tonne. Or, la douane les estime à 2,400 fr. la tonne, c'est-à-dire à plus de quatre fois leur valeur. Il en est de même pour tous les autres objets. Si l'on applique cette proportion aux 27 millions de fer et de fonte entrés à charge de réexportation, on découvre qu'après toutes les manutentions dans les usines françaises les appareils fabriqués ne valent pas plus de 47,500,000 fr. Les 137 millions du ministre se traduisent donc par une erreur de près de 100 millions sur la valeur, et les salaires qu'il avait évalués à 100 millions se trouvent réduits à 10 millions, véritablement payés aux ouvriers des ateliers. Comment, d'ailleurs, M. de Forcade avait-il pu estimer à 100 millions les salaires produits par le système des acquits-à-caution, tandis que, d'après les statistiques officielles, la totalité des salaires de toute l'industrie métallurgique, y compris les admissions temporaires, n'est que de 63 millions par année ? C'est une erreur de 90 millions faite par le ministre. Et voilà comment on traite les questions commerciales ! (Très-bien ! très-bien !)

Je me résume, messieurs. La plaie de notre situation c'est l'ignorance. C'est par ce qu'on est mal renseigné qu'on élève la voix contre nous. Si les Bordelais comprenaient mieux leurs intérêts et ceux du pays, ils sauraient qu'au lieu de réclamer la suppression des droits en Angleterre, ils devraient demander avec nous l'abaissement de nos impôts sur les liquides. (C'est vrai.)

En effet, que produirait pour le commerce la suppression des 27 centimes 1/2 de droits qui frappent les vins à leur entrée en Angleterre ? 4,700,000 fr. Si au contraire on reportait ses efforts vers les réductions de droits perçus par le trésor et les octrois sur plus de 36 millions d'hectolitres de vins en France, voyez quels résultats on obtiendrait.

Une simple réduction de un centime par litre produirait une économie de plus de 36 millions de francs et une réduction de 5 centimes atteindrait le chiffre de 180 millions. Ne vaudrait-il vraiment pas mieux tenter de faire profiter les consommateurs et les producteurs français de ces avantages que de chercher dans une exportation si minime vers la Grande-Bretagne des facilités insignifiantes pour le commerce et cela au profit d'une nation étrangère ? En visant à dégrèver les objets de première nécessité et de consommation quotidienne pour l'ouvrier français, ne tendrait-on pas vers un but plus noble et plus patriotique qu'en facilitant l'introduction en France de manufactures étrangères que les populations laborieuses consomment relativement en si faible quantité ? (C'est cela.)

Mieux renseignés encore, nos contradicteurs ne viendraient pas affirmer surtout que les droits protecteurs de nos produits sont de 30 0/0, car c'est faux. Ils devraient savoir qu'ils ne sont dans la plupart des cas que de 4 ou 5 0/0 et qu'ils ne dépassent jamais 12 0/0. Encore les droits, perçus ad valorem, sont-ils éludés par la fraude, car les droits ad valorem sont les droits au caprice. (Applaudissements.)

Tous mes chiffres s'appliquent à la production vinicole que pour Lyon sont irréfutables. Si on les conteste, je demande qu'ils soient soumis à l'examen d'une commission de 10 hommes indépendants, 5 protectionnistes et 5 libre-échangistes, et je me fais fort de prouver qu'ils ne peuvent pas être attaqués. (Bravos unanimes.)

En terminant, je veux dire qu'il ne faut pas que notre Normandie soit ruinée dans son industrie, car l'industrie est un des éléments de la prospérité du pays. Ne comptons plus sur le gouvernement et sur les enquêtes administratives. Unissons tous nos efforts pour obtenir réparation de la part du Corps législatif. Une nation sans industrie n'a qu'une agriculture pauvre et arriérée ; jetez les yeux autour de vous et vous reconnaîtrez que tous les peuples qui ont perdu leur industrie sont tombés dans la décadence la plus complète, et que l'agriculture elle-même y a dégénéré. Oui, l'agriculture et l'industrie sont sœurs, et le développement de l'une entraîne forcément la prospérité de l'autre.

Tendons la main aux producteurs du Midi. Qu'au lieu de nous traiter en ennemis, ils nous regardent comme de vrais compatriotes, qu'ils unissent leurs efforts aux nôtres pour lutter contre ces monopoles qui, aujourd'hui plus qu'à tout autre époque, enserrment la France dans leur étreinte. Qu'ils cherchent à obtenir avec nous la réduction de ces tarifs arbitraires et exagérés des compagnies de chemins de fer qui sont une entrave pour les relations entre les divers points du territoire ; qu'ils réclament avec énergie la réduction des impôts, la réduction de l'armée et qu'enfin, cherchant à reconquérir avec nous les droits qu'a la nation de défendre et de diriger ses propres intérêts, ils n'aient plus qu'un but, celui de remettre nos destinées entre les mains des représentants du pays. C'est par là seulement qu'ils serviront les intérêts de la France entière et de la vraie liberté.

Ces discours ont été accueillis par de frénétiques applaudissements. Les cris de vive Pouyer-Quertier ! retentissent de toutes parts. On se dirige vers le bureau pour presser les mains de l'orateur et pour le féliciter. Avant de lever la séance, M. Pouyer-Quertier fait un appel au concours de tous pour subvenir aux dépenses du comité général de la ligue nationale du travail. Cet appel a été chaleureusement accueilli. La réunion s'est terminée à six heures du soir.

G. AUDEMARD.

Ainsi que nous l'avons dit, c'est samedi qu'a été signé à Paris le manifeste de l'industrie française. Voici le texte exacte de ce document :

Au moment où les Chambres de commerce et les Chambres consultatives des cités industrielles les plus importantes de l'Ouest, de l'Est et du Nord refusaient d'envoyer des délégués au Conseil supérieur du commerce, au moment où, d'une voix unanime, elles se prononcent pour la révocation des traités, nous considérons comme un devoir de déclarer clairement, loyalement, ce que nous demandons, afin que le pays entier puisse reconnaître la justice de nos réclamations. Nous refusons de comparaître devant le Conseil supérieur du commerce, parce que ce conseil, composé presque exclusivement de mêmes hommes qu'en 1860, n'offre à l'industrie française aucune garantie, et que nous ne voulons, à aucun titre, nous faire les complices d'un retour aux errements funestes qui ont porté aux intérêts français une si douloureuse atteinte.

Le sénatus-consulte du 11 septembre 1869 a rendu au Corps législatif le droit de fixer à l'avenir les tarifs de douane ; mais ce droit restera une lettre morte tant que les traités de commerce subsisteront.

Nous demandons la dénonciation de ces traités ; nous demandons, avant tout et sur l'heure, le retour au droit commun en faveur des industries frappées par les admissions temporaires et les acquits-à-caution, pour lesquels on a admis la substitution de l'équivalent à l'identique, tous ces privilèges injustes, créés par décret au préjudice des intérêts les plus précieux.

On a reproché à l'industrie de se préoccuper uniquement d'elle-même ; la question que nous posons est cependant aussi une question politique des plus graves, une question de dignité pour le Corps législatif.

Au lendemain d'une révolution pacifique qui remet au pays la gestion de ses affaires, ce serait pour la représentation nationale débiter par une véritable abdication que d'accepter la situation inférieure qu'on veut lui faire, devant des traités conclus sans elle, et sous la direction d'un comité composé de fonctionnaires ou de complaisants du pouvoirs personnel.

L'industrie a protesté contre cette situation humiliante ; le Corps législatif la repoussera.

Nous sommes prêts, quant à nous, hommes de toutes les opinions, de toutes les écoles, de toutes les contrées, à donner notre concours à l'œuvre parlementaire qui suivra la dénonciation des traités ; nous sommes prêts à nous incliner devant l'arrêt, quel qu'il soit, que prononcera, après enquête, les représentants du pays.

Mais nous avons le droit et le devoir d'exiger que nos juges soient libres et souverains, et qu'on n'annihile pas à l'avance l'autorité de la chose jugée.

Nous faisons appel pour cette revendication à tous les hommes de liberté et de progrès qui, après avoir reconquis les droits du pays sur le terrain politique, ne voudraient pas assurément que l'avenir industriel de la France reposât plus longtemps sur un acte conçu dans l'isolement, par le pouvoir personnel.

Nous faisons cet appel au nom de la liberté et aussi au nom de l'égalité ; nous réclamons l'égalité pour l'agriculture, pour l'industrie, pour le commerce français.

Nous aussi, nous prétendons que la liberté des échanges est le but suprême de nos efforts ; mais nous voulons être assurés de pouvoir, sur le terrain de la liberté, combattre à armes égales.

Les impôts, les octrois, la conscription, les budgets de deux milliards et demi, la politique de guerre, le monopole et les tarifs exagérés des grandes Compagnies de chemins de fer, écrasants pour l'industrie, l'agriculture et le commerce, le mauvais état et les péages persistants de nos canaux ; voilà ce que nous rend la lutte impossible ; voilà ce qui ferme nos usines, vide nos ateliers, condamne au chômage nos chantiers de construction navale, et met notre marine marchande à la remorque des marines de second ordre. Nous réclamons l'égalité ; or, on ne peut arriver à cette égalité que par des dégrèvements de charges et l'établissement de droits compensateurs.

Qu'on nous mette dans la même situation que les fabricants étrangers, et l'on n'aura plus besoin de proclamer par décret une soi-disant liberté commerciale. La vraie liberté s'affirmera d'elle-même.

Nous nous résumons : Nous demandons la dénonciation des traités de commerce, œuvre arbitraire à laquelle le pays n'a pas participé, et, pour commencer, la dénonciation, avant le 4 février 1870, du traité conclu avec l'Angleterre.

Nous demandons à ne plus être sacrifiés, nous et nos ouvriers, aux fabricants et aux ouvriers étrangers, qui ne partent pas aux charges sous lesquelles nous succombons.

Nous ne sommes pas des prohibitionnistes ; nous ne spéculons pas sur la protection. Quelles que soient nos souffrances, nous ne demandons pas une augmentation de droits d'un centime sur les marchandises étrangères, tant que les députés du pays, nos juges naturels, n'en auront pas reconnu la nécessité. Nous appelons une enquête loyale, dans laquelle tous les intérêts français seront entendus, mais ceux-là seuls.

Nous demandons l'enquête parlementaire, et, forts de la justice de notre cause, nous attendons avec confiance l'arrêt qui sera prononcé.

Les délégués de l'industrie française, Les délégués de la Ligue nationale du travail,

Louviers : Dannel. Elbeuf : Lizet. Milhousé : A. Dollfus.

- Vosges : Claude.
- Senones : Aimé Seillères, Minal.
- Paris : Féray.
- Comité des forges de Champagne : comte de Beurge, Simon (Stanislas), André (Hippolyte), Jamin (Paul), Lasso, Giro.
- Le Havre : Ch. Barbey.
- Paris : Peulvey, Petit-Didier et C.
- Lisieux : Tournet.
- Bordeaux : Borde.
- Paris : Gandillot, industrie des fers creux.
- Paris : Thiboumey, de la stéarine.
- Paris : Brimet, comptoir de l'industrie linéaire.
- Poitiers : Hambis et C.
- Landerneau : Hezzy et C.
- Boutoux, industrie des plombs.
- Glacchan-Desbrières, comité des forges.
- Mantargis : Révil.
- Albert (Somme) : Munié et Prévost.
- Amiens : Wulfran-Mollet, Roger, Thuillier, Gelée, Aubon.
- Lille : G. Colombier, Daquoy, Agache, Delessale, Scoutletien.
- Tourcoing : Leurent, Jonglez, Em. L...
- Roubaix : Delfosse, Motte-Bossut, Gustave Wattinne, Carlos Delatre.
- Armentières : Mayen de Lengre, Beghin, Duflos, Victor Pouchin.
- Saint-Quentin : Solly, Tournon.
- Douai : Al. Bailey.
- Rouen : Pouyer-Quertier, Germonnière, Lamer, Waddington.
- Fiers : Cabrol, Laumonier.
- Falaise : Leguay-Lebaillif, Lecherpy, Bardy, Em. Gauthier, Bouillant.
- Condé : Robillard, Virgile, Néront.
- Mayenne : G. Denis.

Chronique Locale

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 décembre, recevront le journal gratuitement jusqu'à cette époque.

Nous avons sous les yeux une circulaire autographiée reçue hier de la préfecture par un certain nombre de manufacturiers de Roubaix, de Tourcoing et de la circonscription. Dans cette circulaire, M. le conseiller administratif du département, invite nos chefs d'industrie à se rendre personnellement auprès du Conseil supérieur pour lui soumettre leurs observations.

Nous connaissons les noms de ceux de nos concitoyens — au nombre de quinze — auxquels la circulaire préfectorale a été adressée. D'accord avec les déclarations des chambres consultatives des deux villes et avec celles de notre chambre syndicale, ils seront unanimes, nous pouvons l'affirmer, à décliner l'invitation qui leur est faite.

Il ne leur convient pas, en effet, de se prêter à cette nouvelle comédie qu'on appelle l'enquête industrielle par le Conseil supérieur.

La Chambre syndicale nous prie de rappeler à MM. les membres de l'Association de l'Industrie et du Commerce, que la réunion du Comité de tissage doit avoir lieu demain mardi à 4 heures 1/2, au Collège (salle des cours de chimie).

Il paraît décidé que les débats de l'affaire Troppmann s'ouvriront devant la cour d'assises de la Seine dans le courant de la deuxième session de décembre ; la Gazette des Tribunaux dit qu'il est vraisemblable que cette affaire, qui sera présidée par M. Thévenin, commencera le 27 décembre courant.

Nos mesures sont prises pour donner à nos lecteurs, en avance sur les journaux de Paris, les comptes-rendus des audiences.

L'Economist du 4 décembre nous entretient d'une mesure offrant un grand intérêt pour les personnes qui ont des relations d'affaires avec l'Angleterre :

« On annonce semi-officiellement, dit-il : que les gouvernements de France et d'An-

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite)

XXII

GRAND CŒUR ET PETITE INTELLIGENCE.

La présence de d'Ignoray n'était jamais bien agréable à Tristan, depuis qu'il voyait en lui l'auteur d'une détermination que sa conscience lui reprochait ; et la nécessité de dissimuler, sous un accueil affectueux et empressé, le malaise qu'il éprouvait, n'était pas une des moindres souffrances de cette âme si ingénieuse à se tourmenter elle-même parce qu'elle s'obstinait à chercher le repos là où elle ne pouvait pas le trouver.

Ce jour-là, particulièrement, Tristan aurait eu besoin d'être seul, et il songeait déjà au moyen qu'il pourrait prendre pour éviter la

présence de sa sœur pendant le reste de la matinée, lorsqu'on était venu lui annoncer la visite du baron. C'était donc retomber d'une souffrance dans une autre : pour un caractère violent et faible à la fois, l'épreuve devait être difficile, et, malgré sa fierté, Beauregard le sentait tout en parcourant rapidement l'espace qui séparait le presbytère du château.

En arrivant chez lui, il apprit que d'Ignoray était seul au salon, que sa sœur avait quitté depuis quelques instants, et avant la venue de son futur beau-père, pour aller visiter une famille pauvre du voisinage. Cette circonstance remit un peu de calme dans l'esprit de Tristan, car il pensa que son action serait plus libre, s'il n'avait pas de témoin de son entrevue avec le baron.

Il trouva, ainsi qu'on le lui avait dit, celui-ci installé au salon, et il lui parut souffrant et fatigué.

— Arrivez donc, voisin, — s'écria d'Ignoray — je n'en puis plus.

Et il montra à Tristan sa jambe droite, dont la botte à la prussienne, réduite à sa tige, était terminée par un pied volumineux, chaussé d'une vaste pantoufle en peau de castor.

— Pourquoi êtes-vous venu dans cet état — répondit Tristan d'un ton d'affectueux reproche — En vérité, monsieur, cela n'est pas sage.

— Pourquoi, mon jeune ami ? — repartit

d'Ignoray — parce que, pour nous autres gens de l'ancienne roche, la sagesse ne passe qu'après le devoir, et, vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai ? J'avais absolument besoin de vous parler.

— Il fallait m'envoyer un exprès avec quatre lignes, et j'aurais été vous trouver à l'instant même.

— Allés et venues, perte de temps, incertitude, toutes choses qui ne me vont pas, voisin ; j'ai mieux aimé faire la grimace en mettant des bottes, et me voilà.

— J'espère du moins que vous êtes venu en voiture ?

— En voiture ? un officier de Mirabeau en voiture, tant qu'il lui reste un orteil pour chausser un étrier, et un doigt pour tenir une bride, jeune homme !

— Vous avez raison — répondit Tristan, nous sommes une race dégénérée.

— C'est parce que vous le voulez bien... mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le moment, vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai ? J'ai à vous parler sérieusement sur un sujet fort délicat.

— Je suis prêt, comme toujours, à vous entendre — dit Tristan avec embarras.

— Comme toujours ! comme toujours ! — repartit d'Ignoray — j'aimerais mieux que ce fut comme jamais, car, entre nous, mon cher, vous n'êtes ni accessible, ni communicatif. Ah ! quelle différence avec le feu comte votre père ! En voilà un qui écoutait

tout, qui disait tout ! Enfin, il était de son temps et vous du vôtre.

Tristan, qui était resté debout jusqu'à ce moment, prit un siège pour indiquer au baron qu'il lui donnerait tout le temps qu'il voudrait, et lui prêta toute l'attention dont lui, Tristan, était susceptible.

— A la bonne heure ! — s'écria d'Ignoray avec satisfaction. — Maintenant, voisin, vous comprenez ce que c'est de notre mariage que je viens vous parler — ajouta-t-il d'un air de mystère.

— Parfaitement — répondit Beauregard.

— Il me vient de tous les côtés que vous avez commencé à déranger votre fortune, que les intérêts de mademoiselle votre sœur, qui ne sont point encore séparés de vôtres, sont compromis ; enfin un tas de choses qu'on dit toujours, qu'elles soient fausses ou qu'elles soient vraies.

— Il vous sera facile, monsieur, de vérifier si elles sont vraies cette fois — dit Tristan avec une simplicité fière.

— Fi donc, jeune homme ! — répondit vivement d'Ignoray. — Me prenez-vous pour un de ces bourgeois avides, qui s'enquêtent au bureau des hypothèques si leurs enfants seront heureux en ménage ? Entre gentils-hommes, les choses doivent se passer autrement. Vous me direz, sans arrière-pensée, quelle est votre position, et quand ce sera fait, je serai aussi tranquille que si tous les

notaires de la province... vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai ?

Ces paroles, prononcées avec une noble franchise, causèrent une profonde émotion à Tristan, qui se sentit subitement pris d'une respectueuse estime pour cet homme dont il n'avait vu jusqu'alors que les ridicules.

— Je vous remercie de votre noble confiance, baron — dit-il à d'Ignoray en lui tendant la main — mais pour y répondre dignement, j'ai besoin de quelques jours de réflexion, afin de ne vous rien affirmer qui ne soit de la plus rigoureuse exactitude.

— Vous me direz les choses à peu près, mon cher : dans tout ce qu'on bavarde autour de moi, il y a du plus ou du moins, n'est-il pas vrai ? Eh bien ! vous ferez de même, le reste sera mon affaire.

Ce ton dégagé, en parlant d'un sujet aussi grave, fit croire à Tristan que le baron, ou n'avait pas accueilli des bruits qui couraient, ou que, les supposant fondés, il voulait lui offrir un prétexte honnête de rompre une union pour laquelle il n'avait pas dissimulé son éloignement.

C'était présumer trop de bien de l'intelligence de d'Ignoray, et penser trop de ma de son cœur.

Mais les hommes qui se sont placés une fois dans une position fautive trouvent tout facile, excepté ce qui l'est le plus, c'est-à-dire de se tirer noblement d'embarras.